

Le rôle de la cybersanté dans les soins intégrés de demain



A la veille de l'introduction du dossier électronique du patient et de la loi qui l'accompagne (LDEP), l'heure est venue de faire un bref arrêt sur image et de passer en revue les enjeux de demain: pourquoi cette loi et plus précisément que voulons-nous atteindre avec le dossier électronique du patient? Quelles attentes

est-il véritablement en mesure de satisfaire dans le quotidien des médecins?

A quels enjeux la cybersanté doit-elle faire face?

Nous savons que de nos jours, les connaissances médicales doublent tous les trois ans. Nous constatons également les problèmes qu'engendrent l'évolution du travail à temps partiel et de la spécialisation de la prise en charge médicale. Comme les interfaces se multiplient, la communication et la collaboration entre les fournisseurs de prestations revêtent une importance toujours plus grande. En outre, le traitement des maladies chroniques et des patients polymorbides ainsi que la coordination des soins intégrés tout au long de la chaîne thérapeutique constituent les véritables défis qui se posent pour garantir des soins de qualité élevée et financièrement abordables. Dans ce contexte, la principale mission de la cybersanté revient à créer une plus-value pour les patients.

Pour garantir des soins de qualité élevée, la cybersanté doit créer une plus-value pour les patients.

Le dossier électronique du patient est-il une «poule aux œufs d'or»?

Considéré comme la clé de voûte du passage à la documentation et à la communication en ligne, le dossier électronique du patient suscite de multiples attentes: réduction des coûts, suppression des doublons, autonomie des patients, possibilités de contrôle améliorées et recherche plus efficace. Mais est-il véritablement la «poule aux œufs d'or» qui pourra résoudre tous nos problèmes dans le domaine de la santé? Avant tout, il s'agit d'éviter les conflits d'intérêt susceptibles de compromettre sa mise en œuvre. Cette dernière doit être réalisée par étapes, selon la devise «ni trop, ni trop peu», sans perdre de vue l'objectif principal: le gain de sécurité pour les patients.

La documentation électronique doit se fonder sur les processus thérapeutiques

Pour réussir le passage au numérique, il ne suffit pas de «numériser» les formulaires qui existent déjà sur papier; nous devons plutôt retranscrire les processus thérapeutiques sous forme électronique, mais sans pour autant tout restructurer. Et qui mieux que le médecin connaît les processus thérapeutiques? C'est pourquoi la FMH et le corps médical doivent être associés à la mise en œuvre de la cybersanté, faute de quoi cette dernière risque de devenir une fin en soi, sans réelle plus-value pour les patients ni pour les médecins traitants.

La documentation électronique doit se fonder sur les processus thérapeutiques.

Les cartes isolées ont-elles un avenir dans le monde interconnecté de la cybersanté?

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, nous devons mettre en commun les ressources financières et humaines dont nous disposons. Enregistrer les données médicales sur une carte d'assuré n'a pas de sens, celles-ci étant susceptibles de changer tout au long de notre vie. Cela pourrait même s'avérer dangereux et induire les médecins en erreur si les données ne sont pas à jour. En outre, la perte de la carte signifierait la perte définitive de ces informations, risque qui n'existe pas avec le dossier électronique du patient. Les données médicales doivent être enregistrées à un endroit sûr, indépendamment d'une carte, et pouvoir être consultées, gérées et enregistrées quel que soit l'endroit où l'on se trouve.

Quelle est la position de la FMH et quelles sont nos revendications?

La FMH soutient la cybersanté et le dossier électronique du patient dans le but de garantir la prise en charge et la sécurité des patients. Elle estime que le dossier électronique peut devenir un outil précieux à condition de l'utiliser à bon escient. Pour cela, son contenu doit être défini par et avec le corps médical. La FMH collabore donc étroitement avec les sociétés de discipline médicale pour que la cybersanté se déploie dans le système de santé par le biais des personnes directement concernées.

Dr Urs Stoffel, membre du Comité central de la FMH, responsable du domaine eHealth – infrastructure de sécurité